
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 10

Votants: 10

Séance du mercredi 21 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 16 décembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel FAUBLADIER.

Sont présents: Jean-Michel FAUBLADIER, Alain BAZELLE, Roger BEDOUSSAC, Vincent SEVERAC, Nathalie CLAVIERES, Fabien BASTIDE, Géraldine CAUMONT, Serge FARGEAUDOUX, Arthur VIDAL, Yohan WAYOLLE

Représentés:

Excuses: Célia GIBERT

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie CLAVIERES

Objet: Emploi - Cantine scolaire - DE 2022 053

M. le Maire rappelle que Mme Michèle COLLAGE partira en retraite le 31.12.2022 et qu'il convient de la remplacer sur le poste de la cantine scolaire.

La publicité réglementaire a été faite sur le site du CDG 15.

Le Conseil Municipal après délibération,

- maintien le poste d'adjoint technique créé pour la cantine scolaire, la personne qui remplacera Mme COLLANGE sera recrutée en CDD d'une année (du 01.01.2023 au 31.12.2023) pour une durée de travail annualisée de 11 heures hebdomadaires et une rémunération mensuelle calculée sur la base de l'indice majoré 352 (brut 382).

- autorise M. le maire à recruter la personne lui paraissant la plus apte et à signer le contrat de travail correspondant.

Objet: Travaux 2023 - Fonds de concours CABA - DE 2022 054

M. le maire soumet à l'examen du Conseil Municipal l'estimation relative aux travaux d'agrandissement du cimetière qui seront entrepris en 2023.

. Le devis établi par l'entreprise GRACIA BTP relatif à la construction d'un mur d'enceinte et la pose d'un portail d'entrée s'élève à 49 278,00 € H.T.

. Le devis de l'entreprise MARBRERIE LAFON relatif à l'installation d'un columbarium s'élève à 3 485,00 € H.T.

La dépense prévisionnelle totale est de 52 763,00 € H.T (63 315,00 € T.T.C).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- demande pour ces travaux d'investissement 2023, l'attribution du Fonds de concours de la CABA pour un montant de 10 000,00 €.

- approuve le plan de financement du projet comme suit:

- en dépenses	52 763,00 H.T
- en recettes - subvention DETR	21 105,00
- Fonds de concours CABA	10 000,00
- autofinancement ou emprunt	21 658,00

Objet: Désignation d'un nouveau délégué au Syndicat d'Energie du Cantal - DE 2022 055

Conformément aux statuts du Syndicat d'Energie du Cantal, les membres du Conseil Municipal procèdent à la désignation des délégués pour représenter la commune au siège du Comité Syndical.

Ont été désignés en qualité de délégués titulaires, par délibération du 03.09.2020: M. SEVERAC Vincent et Mme BLANQUET Clémence.

Considérant la démission de Mme BLANQUET de ses fonctions de Conseillère Municipale, et suite à l'élection complémentaire partielle des 4 et 11 septembre 2022,
Le Conseil Municipal, désigne, M. FARGEAUDOUX Serge en remplacement de Mme BLANQUET.

La présente délibération annule et remplace celle du 19.09.2022.

Objet: Agents communaux

A compter du 1er janvier 2023 de Mme GARROUSTE Sylvie sera réorganisé.
Elle n'établira plus les menus ni les commandes pour la cantine scolaire mais assurera l'entretien de l'ensemble des locaux communaux.

Mr Le Maire rappelle que Mme LABRUNIE Christelle sera embauchée à compter du 1 février prochain conformément à la délibération du 20 octobre 2022.

Pour aider Pierre ROBERT dans les travaux du printemps et de l'été, une personne sera accueillie
- stagiaire du 6 mars au 7 avril 2023 et du 24 avril au 28 avril 2023
- En CDD du 22 mai au 4 juin 2023 et du 19 juin au 30 juin 2023

- Le CM donne un avis favorable au renouvellement du contrat de maintenance des cloches de l'église, il sera demandé à l'entreprise BROUILLET de bien vouloir transmettre également à Messieurs BAZELLE ou BEDOUSSAC les avis de passage.
- Mr Le Maire soumet au Conseil Municipal la pétition des habitants de Viers concernant la pose de miroirs aux 2 sorties de la rue Berganty sur le CD17. Le Conseil Départemental sera contacté afin de savoir ce qui peut être envisagé.
- Grange de GROMONT - La demande de certificat d'urbanisme (changement de destination), déposée par Mme COMBES Lucie est toujours en instruction. Le service ADS de la CABA indique que l'ARS devra être consultée pour ce qui concerne le projet de captage d'une source destinée à l'alimentation en eau du bâtiment.
- Communaux à HOUADES - Mme Michelle COLLANGE à fait savoir qu'elle ne souhaitait pas poursuivre l'exploitation des biens sectionnaires de HOUADES (Parcelles D10 et D168). Les nouvelles candidatures seront étudiées à réception des autorisations d'exploiter qui pourront être délivrées par la DDT.
- Mr Le Maire indique que de nouvelles chutes d'arbres ont été constatées sur la route du Caylat et de la Flandonnière. Un nouveau courrier sera adressé aux propriétaires.
- Mr Le Maire fait part de l'ouverture prévue pour l'été 2024 de "l'atelier Soubrier" à Bouygues. Il s'agit de la rénovation et transformation d'une maison de famille en auberge.

- L'installation d'une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) pourrait être financée en partie par la CAF. Mr Le Maire prendra contact avec Annick Contamine pour étudier les possibilités d'aménagement dans l'ancienne mairie ou dans le local situé à côté de la poste.
- L'inspecteur académie a visité les écoles de Lascelles et de Saint Cirgues. L'accent a été mis sur l'état des locaux et particulièrement sur ceux de Saint Cirgues qui nécessiteraient des travaux de rénovations.
- 10ème art est porté et financé par la CABA. Les fresques pourraient être installées sur les murs du préau de l'école ou du pignon de l'entrée de la salle des fêtes. Mr Le Maire indique que l'ABF ne s'oppose pas à ces installations même situées dans le périmètre de protection de l'église.
- Le PAT, projet alimentaire de territoire 2022 - 2026 est lancé par la CABA. Il vise à développer une alimentation durable de proximité et couvre entre autres l'accompagnement des cantines scolaires. Mr Le Maire signera la lettre de soutien, il indique que Mr Jean Claude LERON a prévu de cesser son activité.